

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

35

OBJET : REGIE CHARGÉE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE DE POISSY - PROPOSITION DE NOMINATION DE LA DIRECTRICE

DELIBERATION

APPROUVEE PAR

Voix-pour

Abstention

Voix-contre

Non-participation au vote

A l'unanimité

L'An deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le trente et un mars deux mille vingt-six,

S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, MME Hatice BARRE, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, M. Philippe DOMPEYRE, M. Jean-Jacques NICOT, MME Céline ALLOUCHE, MME Sandrine RUHAUD, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Nelson DE JESUS PEDRO, M. Jonathan TAYAR (à partir de la délibération 2), MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, MME Aline SMAANI, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

M. Marc LARTIGAU
MME Désirée KOFFI
M. Bertrand LACOSTE
M. Eric ROGER
MME Karine EMONET-VILLAIN
M. Jonathan TAYAR (jusqu'à la délibération 2)

Pouvoirs :

Marc LARTIGAU à M. David LUCEAU
MME Désirée KOFFI à MME Karine CONTE
M. Bertrand LACOSTE à Patrick MEUNIER
M. Eric ROGER à MME Vanessa HUBERT
MME Karine EMONET-VILLAIN à Rudy PRISO
M. Jonathan TAYARD à Christophe SIMEONI (jusqu'à la délibération 2)

Secrétaire : MME Corinne MORVAN

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune de Poissy a créé une régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

L'objet de cette régie est d'assurer la programmation du théâtre et d'ouvrir à tous les amateurs de spectacles et d'activités culturelles, individuelles ou associatives, toutes les installations du théâtre, en favorisant la satisfaction du besoin des usagers.

Dans le cadre de fonctionnement des régies municipales, la réglementation prévoit que le directeur de la régie est nommé par le Président du Conseil d'administration, après sa désignation par délibération du Conseil municipal, sur proposition du Maire.

A la suite de l'élection de Madame le Maire le 29 mars dernier, il est donc demandé aux membres de l'assemblée délibérante de reconduire Madame Guilaine BELLON en qualité de directrice de la régie chargée de l'exploitation du Théâtre.

En effet, Madame Guilaine BELLON exerce les missions de directrice du théâtre depuis le 19 juin 2023 et a toujours donné entière satisfaction sur ce poste.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation en Conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

-.-.-.-.-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2221-10 et R. 2221-21,

Vu la délibération du 29 juin 2011 portant création d'une régie personnalisée chargée de l'exploitation du Théâtre de Poissy,

Considérant que la commune de Poissy a créé une régie chargée de l'exploitation et de la gestion de son Théâtre,

Considérant qu'il appartient au Président du Conseil d'administration de la régie de nommer son directeur sur proposition du Maire, adoptée par une délibération du Conseil municipal,

Considérant l'élection de Madame le Maire le 29 mars 2026,

Considérant la proposition de Madame le Maire de reconduire Madame Guilaine BELLON en qualité de Directrice de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du Théâtre de Poissy,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

De procéder à la désignation du directeur de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique de Poissy au scrutin secret ou public.

Article 2 :

De proposer la nomination de Madame Guilaine BELLON en qualité de Directrice de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du Théâtre de Poissy.

Article 3 :

De préciser que la nomination de la directrice de la régie personnalisée chargée de l'exploitation du Théâtre de Poissy sera effectuée par le Président du Conseil d'administration.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la régie personnalisée chargée de l'exploitation du théâtre.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai ; un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

Article 6 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 13/04/2026